

Métiers en tension

Déclaration du groupe Coopération

Le 24 septembre dernier, notre Assemblée a été saisie par le Premier Ministre au sujet des « métiers en tension ».

Et pour cause, depuis plusieurs années, les difficultés de recrutement sont régulièrement pointées du doigt par les employeurs.

Dans certains secteurs, ils ne trouvent quasiment plus de salarié.e.s et leurs offres d'emploi restent lettre morte.

Selon l'INSEE, le phénomène des postes non pourvus en raison de la pénurie des candidat.e.s ne cesse de s'aggraver depuis 2015.

Et alors que notre taux de chômage s'établit autour des 8% depuis le quatrième trimestre 2020, des centaines de milliers d'emplois demeurent non pourvus faute de candidat.e.s.

C'est particulièrement vrai pour les postes de chauffeurs routiers, d'ouvriers non qualifiés de l'industrie, de serveurs, d'aides à domicile ou de travailleurs sociaux.

Notons que tous ces métiers s'accordent au féminin, certains étant d'ailleurs majoritairement assumés par des femmes.

Malgré des délais de travail contraints, nous saluons la qualité de l'Avis à plusieurs titres :

- il expose d'une façon claire les causes endogènes des tensions observées ;
- il présente des Préconisations d'actions spécifiques, concrètes et opérationnelles pour les juguler ;
- il prend soin d'articuler les dimensions nationale et territoriale avec les enjeux sectoriels d'activité ;
- il cherche à s'inscrire dans une vision prospective des métiers, des compétences et des qualifications en lien avec les transitions écologiques et les transformations numériques de notre époque.

Nous saluons aussi la prise en compte la plus exhaustive possible des aspects liés à la crise sanitaire « Covid-19 » qui sévit depuis début 2020 : l'exercice n'est pas aisé !

Ladite crise est venue mettre en exergue des tensions structurelles et des transformations humaines sur lesquelles notre Groupe souhaite insister.

En effet, la pandémie et ses conséquences ont renforcé des facteurs qui viennent accentuer les tensions sur le marché du travail.

Donner du sens à son parcours professionnel est devenu un leitmotiv chez de nombreux actifs qui sont à la recherche d'un équilibre plus satisfaisant entre les sphères professionnelle, personnelle et familiale de leur vie.

Le phénomène, préexistant à l'apparition de la Covid-19, s'est à notre sens considérablement renforcé.

L'utilité sociale et le degré d'autonomie qui lui est associé constituent désormais des facteurs incontournables dans le rapport à l'emploi.

Il nous semble qu'il y a encore plus qu'avant nécessité de mettre l'accent sur la dimension humaine du travail en se souciant par exemple d'avantage de la santé, la mobilité, le cadre de vie, le logement, la garde d'enfants, etc.

Dans ce contexte, la perspective d'accompagner plus efficacement les transformations d'activités et les transitions professionnelles prend encore plus de sens.

C'est pourquoi nous soutenons tout particulièrement la Préconisation n°5 qui recommande notamment la création de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) pour catalyser le développement des politiques d'emploi des territoires.

De plus en plus de collectivités locales ont en effet recours à cet outil pour accompagner leurs politiques de développement territorial.

La solidarité et l'utilité sociale représentent de réels « leviers d'attractivité » qu'il s'agit pour notre pays d'investir dans une vision holistique afin de mettre en cohérence offres et demandes d'emploi pour le bien de tou.te.s.

Le Groupe de la Coopération a voté favorablement l'Avis